

Département du Doubs

Maître d'ouvrage : Commune de Besançon



Rapport d'enquête

Arrêté municipal URB.23.00A5 de la commune de Besançon

Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise du 8 novembre 2023 au 24 novembre 2023

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Sommaire

Première partie : Rapport.....	3
1. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE	3
1.1 Objet de l'enquête.....	3
1.2 Description du projet et historique	3
1.3 Parcelles concernées	4
1.4 Conséquence sur les places de stationnement public	6
1.5 Coût financier.....	6
1.6 Synthèse du chapitre généralité concernant l'enquête	7
2. ORGANISATION ET DEROULEMENT.....	7
2.1 Désignation du commissaire enquêteur.....	7
2.2 Composition et pertinence du dossier	7
2.3 Modalités de l'enquête.....	8
2.4 Durée de l'Enquête Publique.....	9
2.5 Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements.....	9
2.6 Mesure de publicité.....	9
2.7 Mise à disposition du dossier	10
2.8 Permanence du Commissaire Enquêteur	10
2.9 Réunions d'information et d'échanges	10
2.10 Climat de l'enquête	10
2.11 Formalités de clôture.....	10
2.12 Remise du PV de synthèse et Mémoire en réponse.....	11
2.13 Synthèse du chapitre Organisation et Déroulement.....	11
3. ANALYSE DES OBSERVATIONS	11
3.1 Bilan de l'enquête publique.....	11
3.2 Analyses des observations du public et Commentaires du Commissaire enquêteur	11
3.3 Synthèse du chapitre Analyse des Observations.....	12
Deuxième partie : Conclusions motivées – Avis.....	15
I . Quant à la régularité de la procédure	15
II. Observations recueillies	15
III. Emprises sollicitées.....	15
IV. Coût financier	16
V. Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet	16

VI.	Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet.....	16
VII.	Conclusion générale	16
VIII.	Avis du commissaire enquêteur	17
Annexes		18
Annexe 1	Annonces légales	18
Annexe 2	PV de synthèse	23

Première partie : Rapport

1. GENERALITE CONCERNANT L'ENQUETE

Par appel téléphonique, j'ai été sollicité par M. Laurent Desjardins, Responsable du service Topographie, du Grand Besançon - Département Urbanisme pour effectuer une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise. Cette procédure de désignation étant conforme à la législation en vigueur et n'ayant pour ma part aucun intérêt particulier dans l'opération en cours, j'ai accepté cette fonction.

Cette désignation a été officialisée par arrêté municipal en date du 27 septembre 2023 de Madame le Maire de Besançon Anne VIGNOT qui fixe également les modalités de l'enquête.

1.1 Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur les seuls déclassement du domaine public routier, par conséquent seules les résidentialisations des immeubles situés 11 rue des Causes, 2-4-6 rue de Franche-Comté et la cession de l'emprise à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 293 située avenue de l'Île de France sont concernés.

Pour ces projets, les emprises affectées aux parkings représentent :

- environ 2 346 m² pour l'immeuble situé 11 rue des Causes, à prendre dans la parcelle cadastrée section EN n° 575,
- environ 873 m² pour le 2-4-6 rue de Franche-Comté, à prendre dans la parcelle cadastrée section EO n° 269,
- environ 915 m² pour la parcelle cadastrée section EO n° 293 située Avenue de l'Île de France.

1.2 Description du projet et historique

Le NPRU Planoise est décliné autour de plusieurs axes, dont l'aménagement des espaces publics et voiries, visant à réduire la densité dans ce quartier afin de permettre à terme d'accueillir des opérations créatrices de mixité fonctionnelle, sociale et résidentielle.

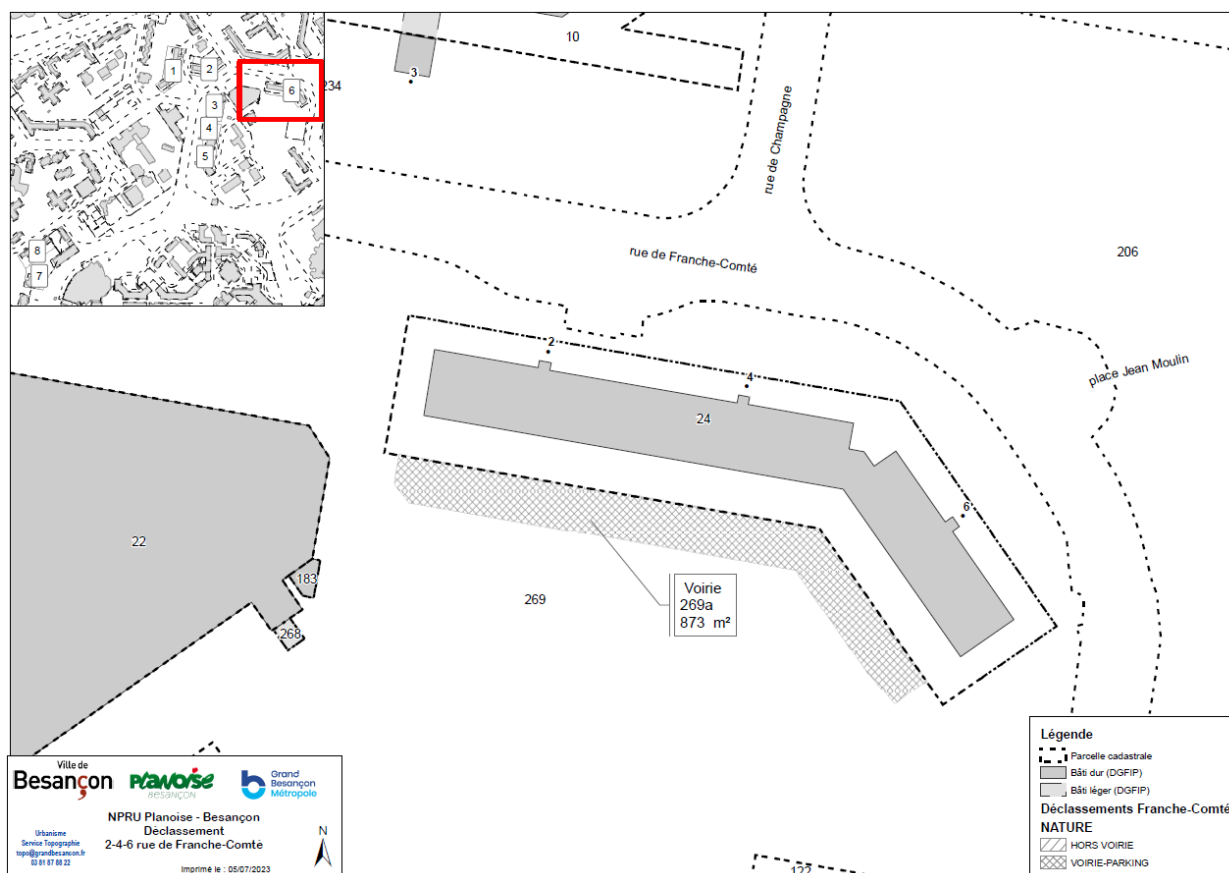
La traduction opérationnelle de cet axe induit entre autres la déconstruction de certains bâtiments appartenant aux bailleurs mais aussi la désaffectation et le déclassement d'emprises relevant du domaine public communal et nécessaires aux aménagements des bailleurs.

Ces fonciers libérés doivent faire l'objet de transactions entre la Ville et les bailleurs sociaux : Néolia, Loge-GBM, Habitat 25, échelonnées sur plusieurs années, conformément à la délibération municipale du 27 janvier 2022.

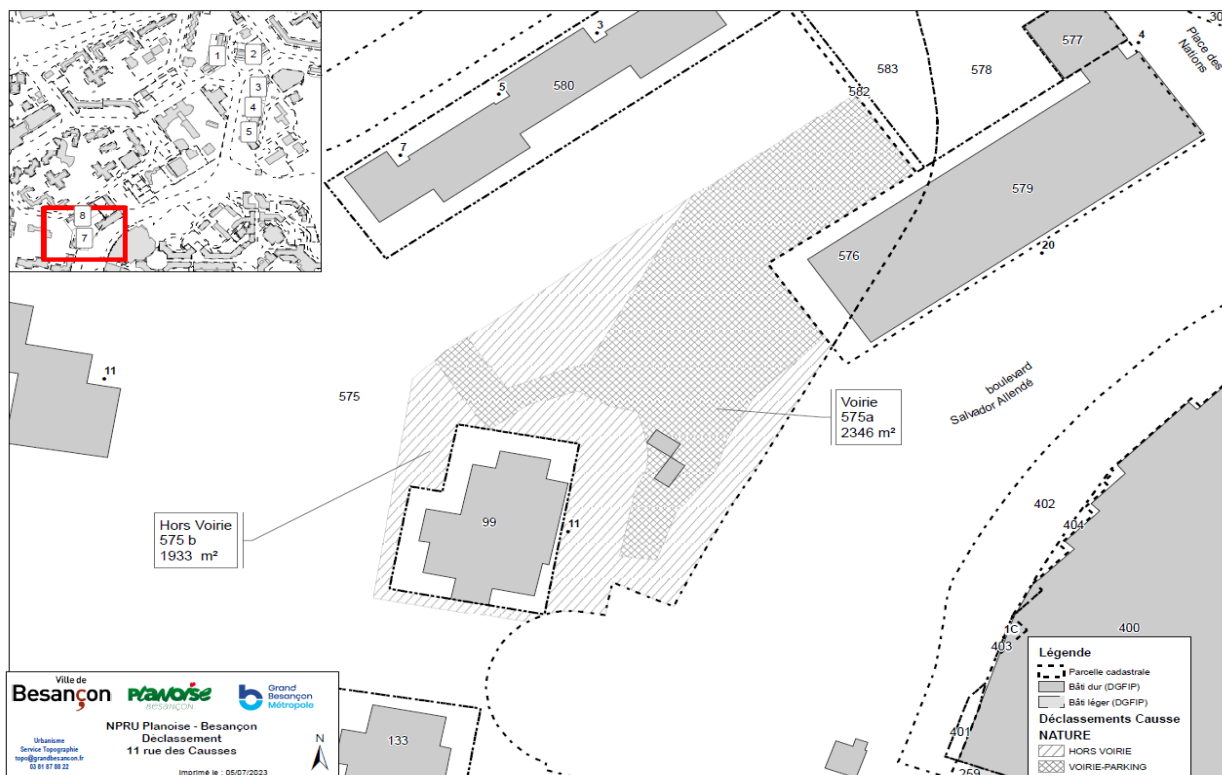
Chacun des bailleurs sociaux évoqués ci-dessus a délibéré afin de valider le programme de transactions au sein d'une convention faisant état des fonciers identifiés pour chaque bailleur et pour la commune de Besançon. Cette convention, signée par l'ensemble des parties, est entrée en vigueur le 12 juillet 2023.

1.3 Parcelles concernées

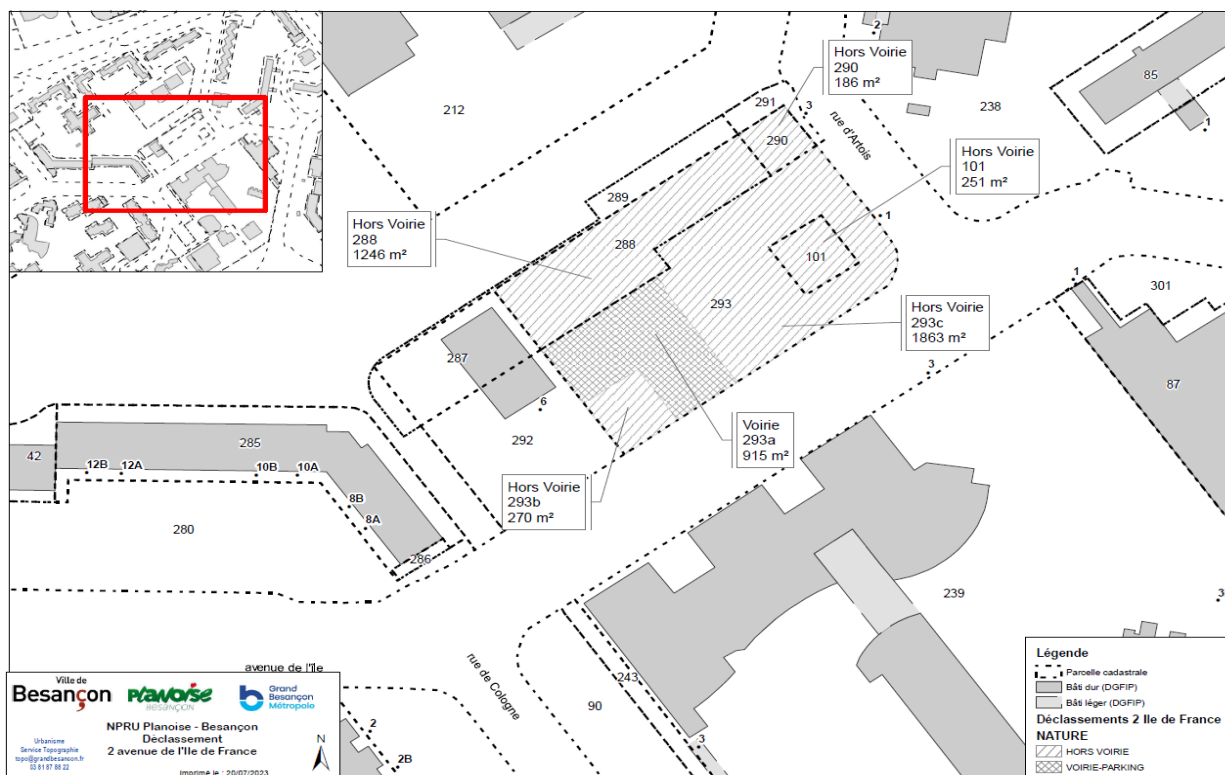
- 1- la parcelle cadastrée section EO n° 269 d'une surface de 873 m² sise au 2-4-6 rue de Franche-Comté



2- La parcelle cadastrée section EN n° 575 d'une surface de 2 346m² sise au 11 rue des Caussees



3- La parcelle cadastrée section EO n° 293 d'une surface de 915m² située Avenue de l'île de France



1.4 Conséquence sur les places de stationnement public

Les projets de résidentialisation des immeubles 11 rue des Causse et 2-4-6 rue de Franche-Comté vont entraîner la suppression de places de parking public mais aussi la création de places de parking privé pour les résidents qui n'en disposent pas actuellement. Ces derniers n'auront donc plus à stationner leurs véhicules sur le domaine public.

Il ressort d'enquêtes réalisées que la suppression des places de parking public sera compensée par la création de places de stationnement privé.

La situation projetée après résidentialisations sera donc sensiblement identique à la situation actuelle, à l'exception des jours de marché où un fort taux de congestion est observé par les études.

Une problématique qui est en passe d'être solutionnée grâce à la réouverture du parking public Cassin.

Concernant les places de stationnement supprimées avenue Ile de France (parcelle EO 293), elles avaient déjà été désaffectées et déclassées du domaine public routier en vue d'un programme habitat, après une enquête publique organisée en 2012.

Le projet d'habitat n'ayant pas abouti, elles ont été réaffectées et reclassées dans le domaine public.

Le nombre de places de stationnement amené à disparaître est limité et le programme porté par Loge-GBM : création de petits immeubles locatifs sociaux, prévoit la création de places de parking privées en nombre suffisant et cohérent avec le PLU.

En outre, d'autres parkings publics sont situés à proximité des zones à déclasser et celles-ci sont bien desservies en transports en commun.

1.5 Coût financier

Sur le volet financier, les transactions seront consenties à titre gratuit, l'objectif étant que les surfaces cédées soient équivalentes aux surfaces acquises entre la ville et les bailleurs sociaux.

Si, lors des dernières transactions entre la Ville et chaque bailleur, il s'avère que les surfaces aliénées ne sont pas égales, alors la partie qui aura cédé moins de foncier versera une soulte correspondant au différentiel de m². Son montant sera calculé sur la base de la valeur du terrain nu, soit un prix de 40 € /m² qui, le cas échéant, sera assorti du montant de la TVA, conformément à l'estimation établie par la Direction de l'immobilier de l'Etat en date du 24 novembre 2021.

1.6 Synthèse du chapitre généralité concernant l'enquête

Sur les trois secteurs concernés, une surface totale de 4134m² serait déclassée, ce qui semble négligeable par rapport à la surface des emprises publiques sur le territoire de la commune de Besançon. D'autant plus que par le biais d'échange de terrains avec les bailleurs sociaux, la commune récupérerait ailleurs sur son territoire tout ou partie de cette surface déclassée pour le domaine public. L'emplacement des portions choisies au déclassement est pertinent et ne concerne pas une surface plus grande que nécessaire à la finalité du projet.

La suppression des places de parking public sera compensée par la création de places de stationnement privé. Le nombre de places de stationnement amené à disparaître est limité et l'offre publique paraît suffisante aux alentours.

Le coût financier est en fait un échange entre la ville et les bailleurs sociaux avec pour objectif que les surfaces dédiées soient équivalentes aux surfaces acquises entre la ville et les bailleurs sociaux. Au cas où les surfaces aliénées ne sont pas égales alors une soule correspondant au différentiel de m² sera versée. Cet accord semble équilibré pour les deux parties.

2. ORGANISATION ET DEROULEMENT

2.1 Désignation du commissaire enquêteur

L'arrêté municipal URB.23.00A5 en date du 27 septembre 2023 de Mme le Maire de Besançon désignant Monsieur Hervé ROUECHE, en qualité de commissaire enquêteur pour conduire une Enquête Publique Relative au de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon.

2.2 Composition et pertinence du dossier

Le dossier était composé de :

- 0..LISTE DES PIÈCES ANNEXÉES À LA NOTICE EXPLICATIVE
- 000. TEXTE RÉGISSANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE
- 00. DÉCLASSEMENT DOMAINES PUBLICS ROUTIERS NPRU PLANOISE - PAGE DE GARDE
- 0. ARRÊTÉ N°URB.23.00.A5 - OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE - 27.09.2023

0. DCM N°2022/006701 - NPRU PLANOISE - TRANSACTIONS FONCIÈRES ENTRE LA VILLE ET LES BAILLEURS (NÉOLIA, LOGE.GBM, HABITAT 25) - 2022.01.27
0. DCM N°2023/007287 - NPRU DE PLANOISE - RECOURS À LA PROCÉDURE DE DÉCLASSEMENT ANTICIPÉ DU DOMAINE PUBLIC POUR DES PROJETS DE CESSIION ET DE RÉSIDENTIALISATION - 2023.09.25
1. ARRÊTÉ N°DP.23.08.A99 - DÉSAFFECTATION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER SISES À BESANÇON
1. ARRÊTÉ N°DP.23.08.A102 - DÉSAFFECTATION D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER SISES À BESANÇON
2. AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
3. NOTICE EXPLICATIVE
4. ÉTUDE STATIONNEMENT PLANOISE - JANVIER 2022
4. ÉTUDE STATIONNEMENT ZOOM BOURGOGNE - MARS 2022
- 5.1. PLAN DE SITUATION - 1/25000
- 5.2. PLAN DE SITUATION - 1/5000
- 6.1. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 11 RUE DES CAUSSES - 2023.07.05
- 6.2. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 2-4-6 RUE DE FRANCHE-COMTÉ - 2023.07.05
- 6.3. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 2 AVENUE DE L'ÎLE DE FRANCE
- 7.1. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 11-13 AVENUE DE BOURGOGNE - 2023.07.05
- 7.2. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 15 AVENUE DE BOURGOGNE - 2023.07.05
- 7.3. PLAN DE DÉCLASSEMENT - 17-19-21 AVENUE DE BOURGOGNE - 2023.07.05
- 8.1. PROJET 230605-A0 - 200 - RESID-11 CAUSSES
- 8.2. PROJET 230605-A0 - 200 - RESID-2-6 FRANCHE-COMTÉ
- 8.3. PROJET 230323-A1 - 250 - 2-4 ÎLE DE FRANCE
- 9.1. PROJET 230605-A0 - 200 - RESID-11-13 BOURGOGNE
- 9.2. PROJET 230605-A0 - 200 - RESID-15 BOURGOGNE
- 9.3. PROJET 230605-A0 - 200 - RESID-17-21 BOURGOGNE
10. AFFICHAGE

- Précisions sur les plans annexés à la notice explicative

Bien que la présente enquête porte sur le seul déclassement du domaine public routier, les plans annexés au dossier représentent les périmètres projets dans leur intégralité (emprises relevant du domaine public routier et espaces verts).

Ceci de manière à ce que la population puisse appréhender les opérations d'échanges fonciers dans leur ensemble

Il était accessible et contenait toutes les informations nécessaires à une bonne compréhension du projet par le public.

Le dossier d'enquête publique élaboré par les services techniques de la ville de Besançon comportait les pièces énumérées à l'article R 141-6 du Code de la Voirie Routière.

2.3 Modalités de l'enquête

Au cours d'un rendez-vous téléphonique avec M. DESJARDINS, les dates de l'enquête et de la permanence furent présent d'un commun accord en concertation. Le 10 octobre 2023, le

Commissaire Enquêteur s'est rendu dans le bureau de M. DESJARDINS afin de coter et parapher le registre d'enquête publique ainsi que le dossier.

2.4 Durée de l'Enquête Publique

Cette enquête publique s'est déroulée pendant 17 jours consécutifs du mercredi 8 novembre 2023 à 8h30 au vendredi 24 novembre 2023 à 17h30 inclus.

2.5 Reconnaissance des lieux et collecte de renseignements

Le 13 novembre 2023, le Commissaire Enquêteur a pris soin d'aller visiter les lieux concernés par le déclassement.

2.6 Mesure de publicité

I. Annonces légales

La publication réglementaire a été faite dans la rubrique des annonces légales des journaux suivants :

- ❖ L'Est Républicain
 - Le vendredi 20 octobre 2023
 - Le vendredi 10 novembre 2023

- ❖ Terre de chez nous
 - Le vendredi 20 octobre 2023
 - Le vendredi 10 novembre 2023

Les annonces légales sont visibles en annexe 1.

II. Affichage de l'avis d'enquête

Lors de la permanence tenue en mairie, le Commissaire Enquêteur put observer que l'affichage avait été correctement assuré, conformément aux dispositions réglementaires.

L'affichage a été également réalisé sur le terrain à l'endroit des emprises concernées par le déclassement anticipé.



Par ailleurs les bailleurs sociaux ont affiché l'avis de l'enquête publique dans le hall des immeubles concernés par le déclassement anticipé.

2.7 Mise à disposition du dossier

Le public a pu prendre connaissance du dossier et formuler ses remarques sur le registre d'observations côté et paraphé par le commissaire enquêteur, aux jours et aux horaires d'ouverture de la mairie, 2 rue Mégevand 25000 BESANCON.

2.8 Permanence du Commissaire Enquêteur

Le commissaire s'est tenu à la disposition du public à la mairie :

- ❖ Le lundi 13 novembre 2023 de 10h00 à 12h00
- ❖ Le vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 16h00

2.9 Réunions d'information et d'échanges

La nécessité d'une réunion d'information et d'échanges ne s'est pas fait ressentir durant la durée de l'Enquête Publique. Il n'a pas été demandé au Commissaire Enquêteur d'organiser ou d'assister à une réunion publique d'information et d'échange.

2.10 Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un bon climat et sans dysfonctionnement.

2.11 Formalités de clôture

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur.

2.12 Remise du PV de synthèse et Mémoire en réponse

Le 25 novembre 2023, le Commissaire Enquêteur a remis à M. DESJARDINS Laurent, le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique. Ce procès-verbal de synthèse est visible en **annexe 2**.

Par courriel en date du 7 décembre 2023, M. DESJARDINS Laurent a transmis son mémoire en réponse.

2.13 Synthèse du chapitre Organisation et Déroulement

Considérant les conditions de déroulement de l'enquête, j'estime que les règles de procédures prévues par la loi ont été respectées et appliquées.

Aucun incident n'a été à déplorer. Aucune prolongation de l'enquête n'a été demandée.

Durant l'enquête et postérieurement, il n'a pas été porté à la connaissance du commissaire enquêteur un quelconque problème particulier.

J'estime que l'Enquête Publique s'est déroulée dans le cadre de la réglementation en vigueur.

3. ANALYSE DES OBSERVATIONS

3.1 Bilan de l'enquête publique

Dans le cadre des 2 permanences, le lundi 13 novembre et le vendredi 24 novembre, 2 personnes sont venues à ma rencontre. Une observation a été formulée sur le registre d'enquête publique papier.

Concernant la partie dématérialisée, 223 visiteurs ont téléchargé des documents, essentiellement l'avis ainsi que l'arrêté d'ouverture de l'enquête. 557 visites ont été comptabilisées. Il n'y a pas eu de contribution sur le registre dématérialisé.

3.2 Analyses des observations du public et Commentaires du Commissaire enquêteur

Observation N°1 :

M.VALLET Gérard, habitant de Planoise, 4 rue de Franche-Comté. Je suis partagé, d'une part je suis pour que la parcelle EO N°269 soit déclassée de l'emprise publique car cela permettrait d'avoir accès à nos places de parking (voitures de non résidents les utilisant), d'autre part je vous fais part de mon appréhension concernant l'augmentation des charges locatives.

Reste à résoudre le problème de l'entrée du parking qui sera privé, je ne souhaite pas une barrière qui risque d'être dégradée régulièrement et réparée à nos frais. Il serait préférable de penser à d'autres solutions qu'une barrière.

Le Commissaire Enquêteur ne formule aucune interrogation personnelle.

Réponse du maître d'ouvrage :

- Augmentation des charges locatives : Le bailleur a ventilé et minimisé l'impact des résidentialisations sur l'ensemble de son patrimoine. Il a déjà concerté sur le sujet et le principe a été validé par l'ensemble des instances concernées.

- Fermeture par une barrière : ce point particulier n'est pas validé à ce jour. Il sera toujours possible aux locataires de solliciter le bailleur pour une amélioration de la fermeture si le besoin s'en fait sentir

Analyse Commissaire Enquêteur :

Les réponses du maître d'ouvrages sont satisfaisantes. Le Commissaire Enquêteur note que M. VALLET Gérard est pour le déclassement de la parcelle EO N°269 principalement pour avoir accès aux places de parking en bas de son immeuble.

3.3 Synthèse du chapitre Analyse des Observations

Le Commissaire Enquêteur estime en conclusion que cette enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes d'organisation, que le public a eu toute latitude pour connaître le dossier et s'exprimer. Le Commissaire Enquêteur a par ailleurs recueilli, sans aucune difficulté, tous les éléments nécessaires à la rédaction des conclusions motivées et de l'avis.

Fait le 22 décembre 2023.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



Département du Doubs

Maître d'ouvrage : Commune de Besançon



Conclusions Motivées du Commissaire Enquêteur

Arrêté municipal URB.23.00A5 de la commune de Besançon

Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise du 8 novembre 2023 au 24 novembre 2023

Hervé ROUECHE – Commissaire Enquêteur

Deuxième partie : Conclusions motivées – Avis

L'enquête publique porte sur les seuls déclassement du domaine public routier, par conséquent seules les résidentialisations des immeubles situés 11 rue des Causses, 2-4-6 rue de Franche-Comté et la cession de l'emprise à extraire de la parcelle cadastrée section EO n° 293 située avenue de l'Île de France sont concernés.

Pour ces projets, les emprises affectées aux parkings représentent :

- environ 2 346 m² pour l'immeuble situé 11 rue des Causses, à prendre dans la parcelle cadastrée section EN n° 575,
- environ 873 m² pour le 2-4-6 rue de Franche-Comté, à prendre dans la parcelle cadastrée section EO n° 269,
- environ 915 m² pour la parcelle cadastrée section EO n° 293 située Avenue de l'Île de France.

I. Quant à la régularité de la procédure

Les obligations relatives à la composition et à la consultation du dossier, à la publicité par affichage et voie de presse, à la durée de la consultation, à la présence du Commissaire Enquêteur, à la forme du registre et à la formulation des observations ont été amplement satisfaites et pour le moins strictement respectées.

En conséquence, j'estime que la procédure a été régulière et que la consultation pour l'enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon ne contient aucun facteur de contestation.

II. Observations recueillies

Une observation a été inscrite au registre : M. VALLET Gérard qui est pour le déclassement de la parcelle EO N°269 principalement pour avoir accès aux places de parking en bas de son immeuble régulièrement utilisées par des non résidents.

Il n'y a pas eu d'opposition au projet de déclassement anticipé.

Les surfaces à céder n'ont pas été remises en cause.

III. Emprises sollicitées

Sur les trois secteurs concernés, une surface totale de 4134m² serait déclassée, ce qui semble négligeable par rapport à la surface des emprises publiques sur le territoire de la commune de Besançon. D'autant plus que par le biais d'échange avec les bailleurs sociaux, la commune récupérerait ailleurs sur son territoire tout ou partie de cette surface déclassée pour

le domaine public. L'emplacement des portions choisies au déclassement est pertinent et ne concerne pas une surface plus grande que nécessaire à la finalité du projet.

IV. Coût financier

Le coût financier est en fait un échange entre la ville et les bailleurs sociaux avec pour objectif que les surfaces dédiées soient équivalentes aux surfaces acquises entre la ville et les bailleurs sociaux. Au cas où les surfaces aliénées ne sont pas égales alors une soule correspondant au différentiel de m2 sera versée. Cet accord semble équilibré pour les deux parties.

V. Quant aux enjeux et aux aspects positifs du projet

Le projet présente comme enjeux ou aspects positifs :

- Il permettra à terme la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ;
- Améliorera le cadre de vie des résidents ;
- Permettra aux résidents d'avoir une place de parking au plus près de leur immeuble ;
- Au final la perte de surface du domaine public au profit des bailleurs sociaux sera minime voir nulle ;

VI. Quant aux enjeux ou aspects négatifs du projet

Le projet de déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon n'implique pas d'enjeux ou d'aspects négatifs. Un point cependant peut être relevé, ce projet pourrait compliquer l'accès des forces publiques en bas des immeubles.

VII. Conclusion générale

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions et n'a suscité aucune observation défavorable du public.

Le déclassement envisagé ne présente pas d'enjeu négatif susceptible de remettre en cause sa réalisation. Il contribue à la réalisation du NPRU Planoise qui doit améliorer la qualité de vie des résidents du quartier.

En conclusion, je considère que les avantages du déclassement l'emportent nettement sur les inconvénients.

VIII. Avis du commissaire enquêteur

Vu, que l'étude détaillée du dossier soumis à l'enquête publique, les entretiens avec les personnes concernées, ma connaissance du projet et des lieux,

Vu, les conformités du dossier, la procédure liée à l'enquête publique et son bon déroulement,

Vu, l'information du public et les conditions favorables à la libre expression,

Vu, les observations inscrites au registre d'enquête ou annexées ;

J'ai l'honneur d'émettre un :

AVIS FAVORABLE

A l'Enquête Publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise sur la commune de Besançon

Recommandation :

Aucune recommandation.

Reserve :

Aucune réserve.

Fait et clos, le 22 décembre 2023.

Hervé ROUECHE
Commissaire Enquêteur



Annexes

Annexe 1 Annonces légales

Vendredi 20 octobre 2023

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@braservices.fr

Avis publics

VILLE DE BESANCON

Avis d'Enquête Publique

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté IURE230048 du 27 septembre 2023, le Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise...

Monsieur Hervé ROUCHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Le dossier d'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public...

La commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle d'activités publiques - le mardi 10 novembre 2023 de 10 h 00 à 18 h 00 - le vendredi 24 novembre 2023 de 14 h 00 à 18 h 00

Prendre toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions au registre d'enquête en Mairie de Besançon ou déposer toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Besançon - Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU - Planoise...

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon - Service Action Projets, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public...

Le Conseiller Municipal Délégué, Aurélie LAURENT

37240303

Marchés publics et privés



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (EXTRAIT) - TRAVAUX TERRITOIRES HABITAT (OPH) dans des modalités et procédures adaptées visées ci-dessous aux dispositions des articles 1121-1, R.120-1 ter de Code de la commande publique

REHABILITATION ENERGETIQUE DE 12 LOGEMENTS COLLECTIFS 2-4 RUE DE NOTREDAME à BESANCON 25000

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

MAIRIE DE SAINTE-SUZANNE

Avis de Marché

Directeur 20162406 Le présent avis concerne un appel à la concurrence Section 1 : Identification de l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Mairie de Sainte-Suzanne

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Liste des travaux effectués au cours des cinq dernières années

Section 4 : Identification du marché Intitulé du marché : Réhabilitation énergétique de la Mairie CPV - Objet principal : 45227000 CPV - Complémentaire : 45211111

Section 5 : Lots Description du lot n° 1 : 5000000 Travaux de charpente Mots descripteurs : Travaux, isolation CPV - Objet principal : 45211110

Section 6 : Informations Complémentaires Ville obligatoire : Oui Détails sur le site : Date et heure des visites sur site : 20/10/2023 de 10h00 à 12h00

37370700

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

COMMUNE DE MONTLEBON

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

Acheteur : Commune de MONTLEBON 1 Place des Minimes, 25000 MONTLEBON Tél : 03 81 87 21 85 Contact : contact@montlebon.fr

Objet du contrat : Amélioration thermique du groupe scolaire Jules Verne CPV n° : 45211110

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte (Article R322-17) du Code de la commande publique. Affectation : La consultation est décomposée en 5 lots : - Lot n°1 : Gros oeuvre

Modalités de remise des offres : Les offres doivent être déposées de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.chatpublic.com

37380700

Date et heure limite de remise des offres : Vendredi 10 novembre 2023 à 15h

Modalités de retrait du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : www.chatpublic.com

Informations administratives et techniques Renseignements administratifs et techniques Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique sur le site du profil acheteur à l'adresse suivante : www.chatpublic.com

37380700

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT

Avis d'appel public à concurrence

Section 1 : Identification De l'acheteur Nom complet de l'acheteur : Mairie de Grand-Charmont Type de Numéro national d'identification : SPET

https://grand-charmont-le-marchepublic.com/pack/annonce_marche_public_11690_977294.html

Section 3 : Procédure Type de procédure : Procédure adaptée ouverte Condition de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Entreprises d'assurance ou personne agréée à présenter des opérations d'assurance

Section 5 : Lots Description du lot n° 1 : Assurance responsabilité civile Mots descripteurs : Assurance CPV - Objet principal : 66010000

Section 6 : Informations Complémentaires Ville obligatoire : Non Détails sur le site : Date et heure des visites sur site : 20/10/2023 de 10h00 à 12h00

Section 7 : Informations Complémentaires Ville obligatoire : Non Détails sur le site : Date et heure des visites sur site : 20/10/2023 de 10h00 à 12h00

373854700

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES



Avis d'appel public à candidature Prestations intellectuelles/Maîtrise d'oeuvres (traité)

Acheteur : Habitat 25 - OPH du département du Doubs 1 rue Louis Leclercq - 25021 Besançon Cedex Contact : services@habitat25.fr

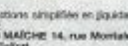
Objet du contrat : Maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un centre de logement collectif et d'annexes - ZAC "Les Hauts de Bains" sur les parcelles à SIVAMIS Vigneux 6011

373854700

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

VIe des sociétés

Dissolutions



HANS Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 10 000 € Siège social : 25120 MAILCHÉ 14, rue Montalembert 257 974 163 R.C.S. Besançon

37280400

25A02

25A0 16

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS INTERCOMMUNAL SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DU PLATEAU DE FRANGE ET DU VAL DU DRUGNON

La Présidente du Département du Doubs, Service civil-conservé et approuvé par le Département, 7 avenue de la Gare (75) 2500 Besançon, Tél. 03 81 25 60 81, Mail : sncs@dd.doubs.fr

Département du Doubs, Service civil-conservé et approuvé par le Département, 7 avenue de la Gare (75) 2500 Besançon, Tél. 03 81 25 60 81, Mail : sncs@dd.doubs.fr

AUX PAPYS GUSTAVES

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 14/09/2023 il a été décidé de nommer la société SAS SOCIÉTÉ DE COMMERCES ALICIS, COMPTES ANCIÈRES & ASSOCIÉS

SAS PIERRE AMBLARD LINDA GAUDET

N°22, rue de la Souveraine - N° 43206 MONTPELLIER (34295)

CONSTITUTION

Souscrits ont été reçu par Maître Pierre AMBLARD, Notaire Assesé de la Société par Actions Gérées dénommée "PIERRE AMBLARD & LINDA GAUDET", établie d'un Office Notarial à Montpellier (34295), 22, rue de la Souveraine B.P. 43206, le 22 septembre 2023, a été constituée une société civile constituée ayant les caractéristiques suivantes:

AGETAR 66

Siège social : 200 avenue de la République - 57000 METZ

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et se réunir en liquidation amicale sous le régime conventionnel.

EAST AGENCY

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et se réunir en liquidation amicale sous le régime conventionnel.

FOURNIER

Siège social : 32201 RUE JULIEN - COULONS

DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 20/09/2023, l'assemblée générale a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et se réunir en liquidation amicale sous le régime conventionnel.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 12/09/2023, il a été constitué une Société par Actions dénommée "ALICIS PROFESSIONNELS MALHERRE & ASSOCIÉS"

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Le dossier d'enquête publique est mis à disposition du public en mairie de Besançon, 1 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Le dossier d'enquête publique est mis à disposition du public en mairie de Besançon, 1 rue de la République, du lundi au vendredi, de 9h à 17h.

EAST AGENCY

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE D'ÉLEVAGE ET D'INSEMÉINATION ANIMALE « GENIATEST »

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ENDYMIQUE LOGISTIQUE

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ENYMIQUE LOGISTIQUE a décidé la transformation de la Société en SAS.

ALCIS

Siège social : 32201 RUE JULIEN - COULONS

TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ALCIS a décidé la transformation de la Société en SAS.

LA TABLE D'ALSACE

Siège social : 200 Avenue de la République - 57000 METZ

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARBIAN

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

LA TABLE D'ALSACE

Siège social : 200 Avenue de la République - 57000 METZ

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ARBIAN

Siège social : 103 Rue du Général Leclerc - 25200 BESANCON

CONVOCAZIONE AUX ASSEMBLÉES

Tous les adhérents de la Société Coopérative Agricole d'Élevage et d'Insémination Animale « GENIATEST » sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

ALCIS

Siège social : 32201 RUE JULIEN - COULONS

TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ALCIS a décidé la transformation de la Société en SAS.

ALCIS

Siège social : 32201 RUE JULIEN - COULONS

TRANSFORMATION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société ALCIS a décidé la transformation de la Société en SAS.

Vendredi 10 novembre 2023

Est Républicain

Annonces légales | 29

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Avis publics

COMMUNE DE OLLANS

Approbation de l'élaboration de la carte communale

Par délibération en date du 15/09/2023, le conseil municipal a approuvé l'élaboration de la carte communale.

Par arrêté en date du 19/10/2023 Monsieur le Maire de OLLANS a également approuvé la carte communale.

La délibération et l'arrêté sont affichés en mairie de OLLANS pendant un mois à compter du 01/11/2023.

Le dossier de la carte communale approuvée est tenu à la disposition du public en mairie de OLLANS aux jours et heures indiqués ci-dessous.

0802101

VILLE DE BESANCON

Avis d'Enquête Publique

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté PRB 2023 064M du 27 septembre 2023, le Maire de la Ville de Besançon a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise, emprises à prévoir dans les parcelles cadastrales n°341 50 n° 349 340 et n° 11 n° 573.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs - Du mercredi 2 novembre 2023 à 9 h à 17 h 30 au vendredi 24 novembre 2023 à 17 h 30 inclus.

Monsieur Hervé POULECHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique est consultable ainsi que le registre d'enquêtes, selon l'adresse ci-dessous, ainsi que le registre d'enquêtes, selon l'adresse ci-dessous.

- au Maire de Besançon, 2 rue Meyerland - 25000 Besançon aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur un point d'information à la Ville de Besançon - Service Action Citoyenne 2 rue Meyerland - 25000 BESANCON - aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission enquêteur se tient à la disposition du public en Mairie de Besançon, salle des commissions publiques - le lundi 13 novembre 2023 de 10 h 00 à 18 h 00 le vendredi 24 novembre 2023 de 9 h 00 à 18 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, des points d'information communales ou locales, pour les observations et propositions sur le registre d'enquête au Maire de Besançon ou adresse toute correspondance par écrit au nom du commissaire enquêteur à l'adresse ci-dessous.

Mairie de Besançon - Monsieur le commissaire enquêteur Enquête publique - Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du NPRU Planoise 2, rue Meyerland - 25004 Besançon cedex.

Les éléments du dossier d'enquête peuvent être consultés en ligne à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-identitaire.fr/4460>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de l'enquête à cette même adresse, objet : Déposer une observation - ou envoyer directement la notice suivante - **enquête publique 4000registre-identitaire.fr**

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique disponible en Mairie de Besançon et consultable en ligne.

Toutes informations relatives au dossier d'enquête publique peut être demandée à Laurent Desgarnier, Service Topographie Ville de Besançon/Service Besançon Métropole, au 03 81 37 80 21 ou par mail laurent.desgarnier@besancon.fr

A l'égard de l'enquête, la liste et les conclusions de commissaires enquêteurs seront tenus à la disposition du public en Mairie de Besançon - Service Action Citoyenne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et sur le site internet dédié à l'enquête publique.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal est autorisé à compléter ou compléter pour approuver le déclassement anticipé des emprises de domaine public routier à prendre dans les parcelles cadastrales section EO n° 349, 343 et n° 11 n° 573.

2504290

Le Commissaire Municipal Délégué, Aurélien LAROFF

Marchés publics et privés

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

MAIRIE DE VOULJAUCOURT

Avis de Marché
Département de publication : 25
Travaux

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur
Mairie de Voujeaucourt
Compagnonville, 71860 LAURELLE ISABELLE, phase Boulay
32420 Voujeaucourt 89 - 03 81 94 81 87
Courriel : mairie@vouljaucourt.fr
Adresse internet du profil d'acheteur internet DCE et détail des offres : <https://www.e-marchés.primales.com/appel-offre/274450>
Description du marché : Objet du marché : Réhabilitation des locaux de la mairie - La Prairie de Vouje.
Caractéristiques principales : Quantités d'ouvrages et services, durée et lieu de réalisation : 70 JOURS
Date du marché ou date d'ouverture : 14 mois à compter de la notification du marché.
Responsabilités relatives aux lots
Lot n° 01 - TERRASSEMENTS - VOIES - RESEAUX

31648100

Procédures formalisées

VILLE DE BELFORT

Avis d'Appel à Candidatures

M. Damien MEGLOT - Maire
Mandataire : SODEB
La Jonction 1 - Palis 2
Rue de la Poste 1 - 90000 BELFORT
Tél : 03 84 28 52 49
web : <https://www.ville-belfort.fr>
SIBET 504060000000000

Le présent avis appelle et agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

L'avis implique un marché public.

Objet : Marché de maintenance d'objets pour la démolition et le recyclage de matériels, matériels, matériels ou équipements - maintenance et entretien - 1581-AC-MCCE.

Type de marché : Service.

Procédure : Appel d'Offres ouvert.

Cote HTVA : 7824.

Durée : 36 mois.

Classification CMA :

Procédure : FIDUCIAIRE - Services d'entretien.

Forme du marché / Procédure : Service - Service en lots - non.

Les variantes sont refusées.

Valeur estimée hors TVA, après taxes : 804 000,00 € et 0,00 €.

Conditions relatives au contrat :

Couverture : Lot(s) en phase offre.

Forme juridique : Lot 05.

Conditions de participation :

Marché réservé : NON.

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Informations sur les membres ou candidats responsables de l'exécution du marché : NON.

L'annonce concerne le marché d'opérations relatives à la construction ou à l'entretien.

Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 3.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec une pondération 50% l'offre technique de 50%.

Prix des candidats : 20/11/23 à 19h00 le plus tard.

Offre d'après les modalités à adresser au lot 05 ou à participer au candidat préqualifié : 20/11/23.

Remise des offres : 10/12/23 à 19h00 le plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

à l'égard d'un marché périodique : NON.

Envoy à la publication le : 01/11/2023.

Les copies de la plaquette sont disponibles sur le site par voie électronique, pour recevoir cet avis de renseignements s'il vous plaît contactez le service des achats de la ville au : <https://www.ville-belfort.fr>

31628200

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

SAFLAM INTERNATIONAL SARL

Chez Domidéal 11 Avenue Carnot 25000 Besançon

Par acte sous seing privé en date du 02/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Saflam International Sarl Siège social : Chez Domidéal 11 Avenue Carnot, 25000 Besançon. Objet social : La distribution et l'import-export des vins, des spiritueux, des boissons, des condiments, Capital social : 1000 € Durée de la SARL : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Besançon. Gérant : Monsieur Xiangjun LI demeurant au 100, Bel Jing Zong Lu, Huang Shu Hai, Yin Tai (Chine).

31648100

FIRMAMENT

Chez Domidéal 11 avenue Carnot 25000 Besançon

Par acte sous seing privé en date du 02/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : FIRMAMENT Siège social : Chez Domidéal 11 Avenue Carnot, 25000 Besançon. Objet social : Économie Capital social : 1000 € Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Besançon. Gérant : Monsieur Zhang LIJ demeurant au 1-1-2 Dong Lou Street, Bei Lin, Xian, Chine.

31648100

LA ROUTE

Chez Domidéal 11 Avenue Carnot 25000 Besançon

Par acte sous seing privé en date du 02/11/2023 il a été constitué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LA ROUTE Siège social : Chez Domidéal 11 Avenue Carnot, 25000 Besançon. Objet social : Économie Capital social : 1000 € Durée de la société : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Besançon. Gérant : Madame Ying LIJ demeurant au 1, Da Xue Nan Lu, 1-2-2 Dong Lou Street, Bei Lin, Xian, Chine.

31648100

Location gérance

TAXI HD

Par acte SSP du 01/10/2023, Bruno Parnierier 7 Promesse de la Fontaine 25230 Roche Laux Besançon, a donné en location gérance le société Taxi HD, 72 rue de Monthébois 25100 Pont de Saône, RCS en 025 048 200. L'immatriculation de ladite société n° 01 Yachtarmy et du véhicule société taxi.

Cette location gérance a été consentie pour une durée allant du 01/10/2023 au 01/09/2026, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

31657000

Modifications statutaires

Aux termes du PV de l'AG du 01/10/2023 de la société **Rouillon**, 25240 au capital de 10 700 € mise 11 rue Pierre Toussaint - 25000 MONTMIGLARD, immatriculée 778 328 460 RCS BELFORT, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Nicolas THÉVENON de ses fonctions de Directeur général au 01/10/2023.

Modification sera faite au RCS de BELFORT.

31657000

Extrait de jugement

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BELFORT

Jugement du Tribunal de Commerce de Belfort en date du 27/10/2023 relatif à la procédure de redressement judiciaire à l'encontre de la société **KEIRA** RCS Besançon 305 004 367.

Yan CHANG, Directeur, BELFLEUR BELFORT & Associés - Mandataire ad hoc en la personne de M. MARCELON 14 rue Général Margin 26120 Gèrebois, Assesseurs judiciaires : DELARUE, SAU-ADAMINISTRATEURS, JURICOM, MBS, PAINFIDÈRES, notaires par M. SAUPE et M. LAFERRE, 10 rue d'Orléans, Immeuble le Centre 80000 Belfort, notaire, en qualité de débiteur dans tous les actes concernant le gérant, La SARL ANASTA, puis en la personne de Maître Marc CHAPON 3 avenue Général de Gaulle 79000 Chambéry (France), assesseur judiciaire dans les actes concernant le gérant. Date de dépôt de ses pouvoirs : 20/10/2023.

Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire de sur le portail électronique prévu par les articles L.514-2 et L.514-15 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication de ce jugement.

Déclaration secondaire : LES DE LA RÉHABILITATION DE 1789 25400 ANNECY, 02076 - COMMERCE DE LUMINAIRES ARTICLES OU MATÉRIEL CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DE LA MARIAGE.

31628200

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BESANCON

DISTRIBUTION CASINO FRANCE
Société par actions simplifiée
1 cours Aristide Guichard 42000 Saint-Etienne
RCS SAINT ETIENNE 428 268 023

Par jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 25/10/2022 prononcé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée - sous le numéro 20219500101 à été pris jugement commissaire - M. Michel Tepla, administrateur 2 - SGP ADAMINISTRATEURS, JURICOM, MBS, PAINFIDÈRES, notaires par M. SAUPE et M. LAFERRE, 10 rue d'Orléans, Immeuble le Centre 80000 Belfort, notaire, en qualité de débiteur dans tous les actes concernant le gérant, La SARL ANASTA, puis en la personne de Maître Marc CHAPON 3 avenue Général de Gaulle 79000 Chambéry (France), assesseur judiciaire dans les actes concernant le gérant. Date de dépôt de ses pouvoirs : 20/10/2023.

Les déclarations des créanciers sont à adresser au mandataire judiciaire de sur le portail électronique prévu par les articles L.514-2 et L.514-15 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication de ce jugement.

Déclaration secondaire : LES DE LA RÉHABILITATION DE 1789 25400 ANNECY, 02076 - COMMERCE DE LUMINAIRES ARTICLES OU MATÉRIEL CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT DE LA MARIAGE.

31628200

ANNONCES ÉGALES .21 7

Ville de Besançon

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain (NPRU) de Planoise

Par arrêté LR23.00.00 du 27 septembre 2023, le Maire de la Ville de Besançon a émis l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement anticipé d'emprises du domaine public routier dans le cadre du Nouveau Programme de Renouveau Urbain de Planoise, en vertu de l'article 12 de la loi n° 2018-1041 du 24 septembre 2018.

Cette enquête publique est organisée pour une durée de 17 jours consécutifs, du mercredi 8 novembre 2023 à 9 h 30 au vendredi 24 novembre 2023 à 17 h 30, au sein de la Mairie de Besançon, 2 rue Mignevaux - 25000 Besançon - sur deux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur un portail dédié accessible à l'adresse suivante : <https://www.besancon.fr/developpement-urbain>.

Le dossier de l'enquête publique sur support papier, ainsi que le registre d'opposition, seront consultables au sein de la Mairie de Besançon, 2 rue Mignevaux - 25000 Besançon - aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Le dossier est également accessible sur un portail dédié accessible à l'adresse suivante : <https://www.besancon.fr/developpement-urbain>.

Le registre d'opposition est accessible sur un portail dédié accessible à l'adresse suivante : <https://www.besancon.fr/developpement-urbain>.

Le registre d'opposition est accessible sur un portail dédié accessible à l'adresse suivante : <https://www.besancon.fr/developpement-urbain>.

relève-conforme à leur destination, la réalisation de la totalité ou du non total, par voie d'échange ou de cession de biens, en tout ou partie ou encore par héritage ou à titre onéreux (indivision) ; l'attribution de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire ; l'ordre de la société ; la mise à compter de son inscription au Registre du Commerce et des Sociétés ; la procédure de classement anticipé ; Capital social : 30 000 € révisé en 30 000 euros de 1 € chacune. Président : SYRILOR IMMOBILIER HOLDING SA. Site : LES NOIRVANT 2340 - Soix la Ville 16 (52000). Tél : 03 83 34 333 44. Le gérant du Commerce du Canton de Jura Intra-divisionnelle de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de BELFORT. Pour avis : La présidente.

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE FROMAGERIE LA FRUITIÈRE A COMTE DE VERNIERFONTAINE

Société à capital échelonné
Siège social : 324 rue Clémentine
25660 VERNIERFONTAINE
Agence N° 29-80 8912
7835645100022

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Notre AG est réunie le MARDI 28 NOVEMBRE 2023 à 19h30 à la Maison de la Ville de Besançon, 2 rue Mignevaux - 25000 Besançon.

1. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
2. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
3. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
4. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
5. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
6. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
7. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
8. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
9. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
10. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
11. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
12. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
13. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
14. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
15. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
16. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
17. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
18. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
19. Rapport de l'Assemblée Générale précédente
20. Rapport de l'Assemblée Générale précédente

SCI DU SQUARE

Société civile immobilière en liquidation
Capital 1 000 Euros
Siège social BESANCON (25000)
7 avenue Saint Arnaud
RCS de BESANCON n° 493 016 009

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

SOUS LES COTES

Société civile de construction-vente en liquidation
Au capital de 7 200 Euros
Siège social : 113 rue de la République
59000 PONTHAÏLE
RCS BESANCON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 mai 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

SARL AFIGEST

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 700 000 Euros
Siège social Village Exploit
2048 BESANCON CEDEX (25000)
RCS BESANCON N° 417 881 242

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

LE TRUSQUIN

Société par actions simplifiée en liquidation
Capital de 500 euros
Siège social : 4 Rue de la Ville
25416 DANNEMARIE SUR CRETE
Siège social : 4 Rue de la Ville
25410 DANNEMARIE SUR CRETE

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

BO EBENISTERIE

Société à responsabilité limitée en liquidation
Capital de 100 000 euros
Siège social : 60 avenue de Marie Curie - 88788 CRENEY
RCS BELFORT - 895 145 487

TRANSFERT DU SIÈGE

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

DUFAY BENOIT ENTREPRISE

SARL au capital de 1 500 Euros
Rue Vieille de Siermy - 25500 LANSANS
603 203 410 RCS BESANCON

TRANSFORMATION

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

CONTREP

Forme SAS
Capital social : 250 000 euros
Siège social : Rue DES ÉGLISES
31165778 RCS de Belfort

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

ENTRE DEUX

Société civile immobilière au capital de 5 000 €
Siège social : 44 rue Lottmann
25000 BESANCON

TRANSFERT DU SIÈGE

Survent délibération de l'Assemblée Générale extraordinaire du 22 octobre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et ont mis en liquidation.

L'Assemblée Générale a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

IN EXTENSIO

Experts Comptables - 70300 LURE

SCI 2L

Société civile immobilière en liquidation
Capital de 100 000 €
Siège social : 60 avenue de Marie Curie - 88788 CRENEY
RCS BELFORT - 895 145 487

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2023 a décidé la clôture de la liquidation à compter de ce jour et a nommé comme liquidateur Monsieur William COHEN, dit Monsieur SCOTTAUDON Christian, 4 rue de la Principauté d'Orange et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Annexe 2 PV de synthèse

PROCES-VERBAL des observations écrites ou orales du registre de l'enquête publique adressés au Commissaire Enquêteur

Hervé ROUECHE Commissaire Enquêteur.

Le 24 novembre 2023,

REFERENCES :

- L'article R.123-18 du Code de l'environnement stipule que :
« Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles. »

PIECES JOINTES :

- Synthèse des observations formulées par le public et consignées dans le registre d'enquête.
- Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur

Dans le cadre des 2 permanences, 2 personnes sont venues à ma rencontre. Une observation a été formulée sur le registre d'enquête publique papier.

Concernant la partie dématérialisée 223 visiteurs ont téléchargé des documents, essentiellement l'avis ainsi que l'arrêté d'ouverture de l'enquête. 557 visites ont été comptabilisées. Il n'y a pas eu de contribution sur le registre dématérialisé.

Je vous demande donc de m'adresser sous 15 jours, conformément aux stipulations de l'article R. 123-18 du Code de l'environnement, vos observations éventuelles en réponse au regard des remarques formulées.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Remis et commenté à la Mairie de Besançon, le 24 novembre 2023, en deux exemplaires de 2 pages.

Pour le maître d'ouvrage

Le Commissaire Enquêteur

Pris connaissance le 24 novembre 2023

Remis et commenté le 24 novembre 2023

Signature

Signature

Laurent Desjardins
Service de la Topographie




1. Observation formulée par le public et consignée dans le registre d'enquête papier

Observation N°1 :

M.VALLET Gérard, habitant de Planoise, 4 rue de Franche-Comté.

Je suis partagé, d'une part je suis pour que la parcelle EO N°269 soit déclassée de l'emprise publique car cela permettrait d'avoir accès à nos places de parking (voitures de non résidents les utilisant), d'autre part je vous fais part de mon appréhension concernant l'augmentation des charges locatives.

Reste à résoudre le problème de l'entrée du parking qui sera privé, je ne souhaite pas une barrière qui risque d'être dégradée régulièrement et réparée à nos frais. Il serait préférable de penser à d'autres solutions qu'une barrière.

2. Interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur

Pas d'interrogation personnelle du Commissaire Enquêteur.